



CONTRAT DE SAILLIE

DAGSTER DU ROQUET



PFS, Gris, 1.48m, 2013

VENDEUR :
HARAS DE CORDEMAIS
 Rue de la Loire
 44360 CORDEMAIS
 02.40.57.70.37
 contact@harasdecordemais.com

ACHETEUR :
 Nom :
 Adresse

 Tel :
 Mail :

Conditions particulières de vente IAC

- L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus désigné aux conditions suivantes :

Pour 1 dose de 8 paillettes

	Au Haras de Cordemais	Sur autres centres d'inséminations
Frais Techniques	120€ HT (144€TTC)	150€HT (180€TTC)
Réservation	150€ HT (165€ TTC)	
Solde Poulain Vivant à 48h	200€HT (220€ TTC)	

- La réservation de la carte est effective à compter de l'acceptation des conditions du présent contrat par l'Acheteur.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts de retard au taux légal.
- L'utilisation de la semence congelée de cet étalon pour une jument est conditionnée à la signature préalable d'un contrat de saillie en Insémination Artificielle avec de la semence Congelée pour cette jument.
- Quantité fournie : **1 dose de 8 paillettes par jument**. Toute **dose supplémentaire ou carte de saillie supplémentaire** doit faire l'objet d'une demande spécifique et sera facturée **100€ HT (110€ TTC) à régler à la commande et sans délai**.
- La semence congelée non utilisée restera la propriété de l'Acheteur et pourra être réutilisée sur d'autres juments à condition d'avoir réglé les frais inhérents à la demande de cartes supplémentaires (comme indiqué ci-dessus).
- La semence congelée non utilisée doit être retournée au centre de stockage en fin de saison, aux frais de l'Acheteur.
- Dans tous les cas l'Acheteur s'engage à informer le Vendeur de la quantité de semence non utilisée lorsqu'il sait que la jument est pleine, et le devenir de la semence non utilisée, avant le 01/09 de l'année en cours.

Conditions générales de vente

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut, à jour des vaccinations réglementaires.
- Le Haras de Cordemais se réserve le droit de refuser toute jument qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes, sans remise en cause des sommes dues ou encaissées.
- Les frais techniques et/ou de mise en place, les frais de pension, les suivis gynécologiques, sont à la charge de l'Acheteur et dû aux prestataires concernés. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur au Haras de Cordemais ou dans tout autre centre de mise en place.
- Au prix de la carte peuvent s'ajouter des frais de production ou d'acheminement des doses, facturés en plus.
- A la réception du paiement complet de la génétique et des frais annexes, le Haras de Cordemais transmet à l'éleveur la déclaration de naissance. L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain comme indiquée par le SIRE.

Conditions d'utilisation

Jument : N° SIRE :

Date présumée de la première insémination : / / 2020

Centre de mise en place (coordonnées complètes et nom du responsable) :

.....

Consentement éclairé de l'Acheteur :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions du présent contrat et procède au règlement.

A Cordemais, le

Le Vendeur :

L'Acheteur :